

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

DRJSCS - 2015

A R R Ê T É
Portant subdélégation de signature
pour la Directrice régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire
en matière d'administration générale

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2015 nommant Mme Brigitte GIOVANNETTI, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2015 nommant Mme Sylvie HIRTZIG, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté préfectoral régional n° 15 057 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;
- Vu l'arrêté du 15 avril 2015 portant subdélégation de signature pour la Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire en matière d'administration générale ;

Sur la proposition de la Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La subdélégation de signature est conférée à :

- **Madame Brigitte GIOVANNETTI**
Directrice régionale adjointe
- **Monsieur Hervé GUESTAULT**
Secrétaire général – Responsable du pôle Administration Générale
- **Madame Laëtitia BESSOULE**
Responsable du pôle Certification - Formation – Emploi
- **Madame Sophie CORDINA**
Responsable du pôle Jeunesse, Vie Associative et Politique de la Ville
- **Madame Danièle DUBRAC**
Coordonnatrice du pôle Cohésion Sociale
- **Monsieur Daniel VILLAIN**
Responsable du pôle Sports
- **Madame Florence CAVAILLON-PINOD**
Responsable du service Certifications paramédicales au sein du pôle Certification - Formation – Emploi
- **Madame Françoise GÉRAUD**
Coordonnatrice administrative et financière (service Animation-Sport-Emploi) au sein du pôle Certification, Formation, Emploi
- **Madame Brigitte GRIVOT**
Responsable du service Formations Sociales au sein du pôle Certification - Formation - Emploi
- **Madame Marie-Christine MABROUKI**
Responsable du service Ressources Humaines au sein du pôle Administration Générale
- **Monsieur PAMPHILE Louis**
Référént Qualité interne, Chorus, BOP 333
Responsable du service des Juridictions Sociales
- **Monsieur Placide RAZAKARIVONY**
Responsable du service Informatique-Logistique au sein du pôle Administration Générale
- **Madame Annick VILLANFIN**
Responsable du service Développement de l'animation régionale et Intégration au sein du pôle Cohésion Sociale

à l'effet de signer :

- l'ensemble des correspondances concernant l'animation et les missions de chacun de leur pôle ou service.

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 avril 2015.

Article 3 :

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire, déléguataire, et les fonctionnaires subdéléguataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 03 novembre 2015

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire,
Signé : Sylvie HIRTZIG